

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1984)  
**Heft:** 721

**Artikel:** A bon entendeur : salut les consommateurs  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1016844>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Mademoiselle Julie

Strindberg écrivit ce drame, Mademoiselle Julie, en 1888; il y a un siècle. Ce qui frappe, c'est sa modernité, quand bien même, si l'on en croit la mythologie sociale, les jeunes Suédoises, seraient-elles filles de hobereau, ne se heurtent plus aux mêmes tabous qu'il y a cent ans.

Bien sûr, les emprunts aux idéologies du XIX<sup>e</sup> ont muté de sens: ces affrontements de classes sociales décrits en termes darwiniens ne s'entendent plus aujourd'hui au sens premier. Pour le plaisir pourtant, cette citation de la préface: «Quant à l'homme férû de programmes et de réformes, l'homme qui voudrait éviter que le rapace mange la colombe et le pou le rapace, je lui poserai cette question: pourquoi remédier à cela? La vie n'est pas si mathématiquement folle que seuls les grands mangent les petits; il arrive tout aussi souvent que l'abeille mange le lion, ou du moins le rende fou.» On perçoit aussi, il est vrai, la liaison Darwin et théorie des races; dans un recoin de préface, on découvre le concept «aryens». Mais la modernité de ce drame tient à la force des poussées de l'arrière-fond mental; comme le dit Boris Vian dans le commentaire de son adaptation: «cet univers étrange, traversé d'incendies non couverts par l'assurance», comme si à la fin du XIX<sup>e</sup> s'exacerbait — de Huysmans à Strindberg — la thématique que Freud, au même moment, allait expliciter.

Antenne 2 a récemment présenté l'adaptation télévisée de la mise en scène de Mademoiselle Julie, créée dans un théâtre parisien<sup>1</sup>.

Ce qui m'a frappé, c'est le fantastique renouvellement du répertoire qu'offre la télévision. Et l'a-

thèse que je voudrais défendre, c'est que la télévision permet, tout particulièrement, de faire revivre le «théâtre verbal».

Il y a un théâtre d'action, à changements de lieux et de décors, à rebondissements dramatiques, à personnages foisonnants et multiples, et un théâtre à dominante statique dont l'intensité repose sur le jeu et le verbe de l'acteur.

Les metteurs en scène et la télévision semblent s'être intéressés d'abord à la première catégorie parce que la caméra, dans sa liberté, permettait de donner une «meilleure illusion» en extérieurs renouvelés, en animation, en mouvements d'acteurs.

Or la recréation est, ce n'est pas un paradoxe, plus forte encore dans le théâtre verbal. Les gros plans, en privilégiant l'expression corporelle, corrigeant et atténuant le vieillissement de la langue; dans les longs monologues, l'attitude souvent artificielle du destinataire peut être gommée chaque fois que la réception n'est pas liée au jeu dramatique.

La vérité que la télévision a fait découvrir en permettant à chacun, aux «non»-spécialistes du verbe, de s'exprimer «éloquemment» parce que leur message n'est pas fait que de mots, mais aussi de regards, d'hésitations, parce que passe d'eux à nous quelque chose de global, cette vérité-là joue aussi, inversement, pour les spécialistes de l'interprétation du théâtre écrit; dans un gros plan (le monologue est d'ailleurs un gros plan verbal), le mot n'est plus animé par le jeu, mais c'est le jeu — l'émotion d'une veine qui se gonfle dans le cou de l'actrice — qui est comme sous-titré par le texte.

Ces possibilités théâtrales nouvelles se sont portées, si l'on se réfère à quelques classiques, d'ailleurs cinématographiques et non télévisuels, d'abord sur l'opéra (Bergman, Losey). Mais la démonstration est faite que tout le répertoire classique peut être ainsi renouvelé.

Les organes directeurs de la télévision programmement une émission d'actualité entre 12 et 14 h. Le plus souvent, les images d'actualité sont pauvres, comme le banal quotidien: un chef d'Etat descend d'un avion au pied duquel l'attend un tapis et un chef de protocole. La radio, sobre, fait mieux l'affaire. En revanche, puisqu'on aurait des moyens, pourquoi ne pas les consacrer plus intensément à un renouveau théâtral par la télévision. Certes, ce ne peut être une panacée; mais c'est là un domaine, entre autres, où l'outil merveilleux de la caméra, au service du metteur en scène et du talent des acteurs, peut être porté à son plus haut niveau de rendement.

A. G.

### A BON ENTENDEUR

## Salut les consommateurs

A peine installée, la nouvelle autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision va se trouver confrontée au même type de réclamations que l'ancienne Commission Reck. A part les ligues patriotiques et les milieux pronucléaires, d'implantation surtout suisse alémanique, les gros pourvoyeurs de dossiers resteront, pour les émissions diffusées en Romandie s'entend, les milieux de la FRTA (Fédération romande des téléspectateurs et auditeurs) et jurassiens bernois d'une part, et les organisations économiques d'autre part. Ces dernières ont une cible favorite, sur laquelle elles tirent sans relâche: l'émission de la TV romande destinée aux consommateurs (A bon entendeur), et nommément sa productrice-responsable-présentatrice Catherine Wahli.

Ça cogne de partout: depuis le début de l'année, garagistes, maraîchers, vendeurs de produits bio, etc., se sont tour à tour sentis atteints dans leur

<sup>1</sup> A2, 27.2.1984: Mademoiselle Julie. Adaptation Boris Vian. Mise en scène, A. Voutsinas. Directeur de la photo, Michel Carré. Réalisation, Yves-André Hubert. Pièce enregistrée du Théâtre Edouard VII en janvier 1984. Avec Fanny Ardant, Niels Arestrup, Brigitte Catillon.

fibres déontologico-professionnelles. Et l'ont fait savoir, dans les colonnes réservées aux lettres de lecteurs, par voie de conférences de presse, voire directement auprès de l'Autorité d'examen des plaintes.

Même non concertée, cette attaque massive ressemble fort au dernier assaut. Ce n'est plus de la tentative d'intimidation, ponctuelle, mais bien de la menace tous azimuts. Comment l'économie ose-t-elle ainsi réclamer de fait la suppression de l'émission la plus suivie de la TVR? Parce qu'elle dérange bien sûr, et pas peu: il y a quelque chose de carrément subversif dans l'information aux consommateurs, c'est bien connu. La quantité d'eau dans les boîtes de petits pois ou dans les produits de charcuterie, celle des résidus de pesticides ou de métaux lourds dans les aliments n'est pas plus innocente que la comparaison des rapports qualité/prix ou l'étude des mécanismes de la politique agricole.

Tout ce qu'on pourrait reprocher à la philosophie d'ABE, c'est de s'en tenir aux symptômes (l'eau dans les jambons, ou les nitrates dans la salade), et de négliger la recherche des causes, évidemment moins faciles à visualiser. Le but en devient un peu court: «l'émission ne vise qu'à informer et à donner des clefs pour que les gens se débrouillent mieux», selon les propos de M<sup>me</sup> Wahli («24 Heures», supplément radio-TV, 18-24 février 1984).

Cette modeste ambition semble déjà dépasser la limite du tolérable aux yeux des détracteurs d'ABE. Alors, comment se fait-il que les mêmes milieux économiques semblent s'accommoder de critiques en réalité plus radicales, du genre «J'achète mieux» ou «Kassensturz», hebdomadaire économique à succès de la TV alémanique? Certes, cette dernière émission sur «l'argent, le travail et la consommation» a valu quelques dossiers à la Commission Reck, mais elle n'a jamais eu à faire face à un feu aussi roulant qu'ABE ces derniers mois.

Et sans doute aussi les prochains, qui seront selon

toute vraisemblance les derniers: à force d'avoir à justifier, expliquer, nuancer les émissions déjà diffusées, les responsables d'ABE ne trouveront plus le temps de préparer avec le soin voulu les émissions à faire. Avec tous les risques que peut représenter la recherche hâtive en matière de contre-information.

## UN NÉCESSAIRE ANTIDOTE

Ce que l'inévitable usure d'une émission qui en est à sa dixième année n'aura pas obtenu, les coups de boutoir des plaignants vont le produire: la disparition d'une émission appréciée d'innombrables téléspectateurs, et nécessaire comme un indispensable antidote aux mille et une intoxications de la société marchande, à laquelle le petit écran ne fait pas place seulement dans les spots publicitaires. Qui veut, qui peut encore sauver ABE? Sans doute pas la direction régionale de la RTSR, qui n'a jamais levé le petit doigt en sa faveur; sans doute pas non plus la direction des programmes TV, lasse des «ennuis» suscités par ces quelques minutes de programme. Les consommatrices de la FRC,

notoirement en désaccord avec certaines des méthodes en usage dans l'équipe d'ABE, regretteront la disparition de la seule émission romande s'adressant aux consommateurs, et d'abord à celles et ceux qui ne lisent pas, même pas «J'achète mieux».

Alors qui, sinon Catherine Wahli et son équipe? Personne ne peut faire à leur place la mue qui s'impose, pour donner un souffle nouveau, une présentation différente et surtout une image de sérieux. Le «Kassensturz» de l'après Roger Schawinski a mis des mois à trouver et mettre au point la formule actuelle du magazine économique, qui ne s'adresse plus avant tout aux consommateurs, mais aussi aux vendeurs, aux salariés, aux patrons, aux politiciens même.

Difficile, comme un cercle vicieux même: pour augmenter sa propre crédibilité, il faut d'abord y croire, et ferme. Et pour y croire, il ne faut pas subir de continues attaques, dont certaines ont une décourageante petite part de vérité. A moins de faire davantage dans l'esquive et la nuance, au lieu de rechercher l'affrontement systématique. A bon entendeur...

## ABE

### La cible favorite

*Sur les 95 plaintes pour violation de la concession SSR examinées dans les années 1979-1983 par la Commission Reck, 23 concernaient des émissions diffusées par la radio-télévision romande. Sur les 17 cas intéressant la TVR, A bon entendeur était visée à sept reprises, soit:*

*1.10.1979: Glaces et attrapes.*

*2.03.1981: La viande hachée.*

*11.05.1981: L'organisation Goldschmidt (formation de vendeurs).*

*24.04.1982: Les mille-feuilles.*

*22.11.1982: Télérama (location TV).*

*31.01.1983: Agents d'affaires.*

*23.02.1983: La dioxine de Seveso.*

*Sur les onze cas de violation de la concession SSR reconnus par la Commission Reck, deux concernaient la RTSR, c'est-à-dire ABE, pour les émissions sur la viande hachée et Télérama.*

*A noter que les décisions de la Commission Reck étaient définitives, alors que les prononcés de la nouvelle Autorité indépendante de plaintes sont susceptibles de recours auprès du Tribunal fédéral, dont l'unique arrêt en la matière (du 17 novembre 1980, concernant le «Temps présent» du 23 février 1979 sur «la protection des inculpés et la prison préventive», avec l'interview de Françoise) ne dessinait pas une jurisprudence trop prometteuse.*